



MAIRIE DE VERRENS-ARVEY

73460 VERRENS-ARVEY ☎ 04.79.31.43.26

mairie.verrens@orange.fr

www.verrens-arvey.fr

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE - ARRONDISSEMENT D'ALBERTVILLE - CANTON DE ALBERTVILLE 2

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AOUT 2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-deux août à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de VERRENS-ARVEY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian RAUCAZ, Maire.

Présents (12) : BERTHET Stéphane, BOIRARD Thomas, CLAUDON Baptiste, FEILLET Mickaël, GARDET Anne-Marie, PACHE Frédéric, PAGE Sébastien, RAUCAZ Christian, SOTO Pierre, TARAJAT Patricia, TORNIER Anaïs, TORNIER Jacques

Absents excusés (3) : ACEVEDO Nicolas, BURGAT Marie-Line, PERRIER Florence

Secrétaire de Séance : TORNIER Anaïs

COMPTE-RENDU DU 30 mai 2022

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 30 mai 2022.

MODIFICATION DU PLU – Non-réalisation d'une évaluation environnementale

Il est rappelé qu'une modification n° 2 du PLU est en cours. Cette modification a pour objet :

- D'autoriser le changement de destination de plusieurs constructions classées en zone agricole
- De faire évoluer le règlement de la zone Agricole pour permettre le changement de destination des constructions identifiées en Aa, en complément du A, ne pas limiter la surface concernée par le changement de destination, rappeler le passage de chaque demande de changement de destination en CDPENAF et autoriser les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif dans tous les secteurs de la zone Agricole
- De corriger une erreur matérielle sur le plan de zonage sur lequel apparaît, avec un rappel de classement Ah alors que la parcelle est en zone UA.

Suite à l'analyse et justification de l'absence d'incidences notables sur l'environnement de ces évolutions, l'Autorité Environnementale a été saisie pour avis conforme, sur la base d'un dossier réalisé selon les modalités du Code de l'Urbanisme. Dans sa décision du 25/06/2022, la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) a décidé de ne pas soumettre la modification n° 2 du PLU à évaluation environnementale.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

⇒ **DECIDE** de ne pas soumettre la modification n° 2 du PLU à évaluation environnementale.

RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC – Demande d'aide au SDES et transfert des CEE

Dans le cadre de la poursuite de l'amélioration de l'éclairage public, le Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie peut à nouveau être sollicité pour l'octroi d'une aide financière.

Par conséquent, une demande de subvention peut être envisagée pour le changement de 9 luminaires pour un coût de 5 432.97 € HT avec possibilité de bonification de 30€ supplémentaire par luminaire si les CEE sont rétrocédés au SDES.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

⇒ **SOLLICITE** une aide financière du SDES (60%) dans le cadre de la poursuite de l'amélioration du parc d'éclairage public.

URBANISME – Mise à disposition du Service Urbanisme de la CA ARLYSERE

Il est rappelé la mise à disposition du Service Urbanisme de la CA ARLYSERE pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol. Suite à des évolutions réglementaires et en particulier l'article 62 de la Loi ELAN du 23/11/2018 (dossiers dématérialisés), il convient de signer de nouvelles conventions.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

⇒ **APPROUVE** la convention pour la mise à disposition du Service Urbanisme pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol.

FORET – Demande d'aide pour les travaux de dépressage de la parcelle 1

Il est rappelé qu'une coupe de bois doit être faite en novembre prochain et qu'après cette coupe, des travaux de sylviculture sont nécessaires. Ils sont estimés à 4 074 € HT.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

⇒ **DEMANDE** une subvention auprès de SYLV'ACCTES (50%) pour les travaux de dépressage sur la parcelle n° 1.

Achat d'un 2^{ème} véhicule de déneigement – Demande de subvention

L'unimog vert a été vendu en début d'été. Il convient désormais d'acquérir un nouvel engin pour assurer le déneigement hivernal.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

⇒ **SOLLICITE** le Département pour l'octroi d'une aide financière pour aider à cet achat de véhicule.

CA ARLYSERE – Communication du rapport de la Chambre Régionale des Comptes

La Chambre Régionale des Comptes Auvergne-Rhône Alpes a procédé, dans le cadre de son programme de travail, à l'examen de la gestion de la Communauté d'Agglomération ARLYSERE.

Lors de sa séance du 23/03/2022, la CRC a arrêté ses observations qui ont été transmises par mail le 29/07/2022 à chaque Conseiller.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

⇒ **N'EMET** aucune observation particulière sur ce rapport.

URBANISME

Le Conseil Municipal est informé des différentes autorisations d'urbanisme accordées ou en cours d'instruction sur la Commune.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

► Le Conseil Municipal :

- Désigne Mr Thomas BOIRARD en tant que correspondant incendie et secours.
- Est informé qu'une rencontre avec les Associations est fixée le 25/08/2022 pour permettre d'échanger sur les différents événements associatifs et de préparer le prochain bulletin municipal.
- Prend connaissance des réponses reçues suite aux demandes de subvention faites.
- Est informé qu'il n'y a pas eu de réel manque d'eau cet été mais que si cela continue, la situation risque de se compliquer cet automne.
- Est invité à visiter le nouveau local créé derrière la Mairie qui sera mis à disposition à l'AICA Verrens-Arvey/Plancherine.

► Le Conseil Municipal est informé d'affaires et courriers divers.

LA SEANCE EST LEVEE A 20H